

AGROXYDE II



PUISSANT DESINFECTANT D'ALTERNANCE POUR PISCICULTURE



AVANTAGES

- Désinfectant à très large spectre d'activité.
- Ne laisse pas de résidus sur les supports.
- Agit rapidement. Propriété anti-tartre.
- Energique et actif en eau dure + protéines (économique sans accoutumance, efficace en présence de substances interférentes et s'éliminant à terme car il agit par oxydation -pas de composé rémanent).
- Sans toxicité pour l'environnement : se dégrade en eau, acide acétique et oxygène.
- Efficace à très faible dosage.

UTILISATION

- Désinfection en éclosion/nurserie des locaux, matériels et accessoires : murs, sols, parois, bacs, bassins lors du vide sanitaire et petits matériels + contenants lors d'utilisation courante en cours d'élevage.
- Désinfection en élevage de crevettes adultes des équipements et matériels : filets, panneaux de filtration, caisses, ...
- Désinfection en tunnel ou en équipement de pulvérisation sous pression où la mousse est gênante : lavage désinfection de bacs et de pièces diverses

ACTIVITES

- AGROXYDE II est notamment actif sur :

SPORE	DOSES
Bacillus subtilis	1:500 - 0,20 %
BACTERIES	DOSES
Enterococcus hirae	1:400-0,25 %
Escherichia coli	1:400-0,25 %
Pseudomonas aeruginosa	1:400-0,25 %

VIRUS	DOSES
Bactériophage n°66	1:3333-0,03 %
Bactériophage ? x 174	1:3333-0,03 %
Bactériophage T2	1:400-0,25 %
Bactériophage MS2	1,100 - 1,00 %

CHAMPIGNONS	DOSES
-------------	-------

USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

Nota : les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées par notre laboratoire à titre d'information.
Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité quant aux dommages et aux dégâts résultant d'une mauvaise utilisation du produit.
La FDS de ce produit est disponible gratuitement sur notre site internet.



Absidia corymbifera	1:250 - 0,40 %
Aspergillus versicolor	1:133 - 0,75 %
Aspergillus niger	1:133 - 0,75 %
Candida albicans	1:400 - 0,25 %
Cladosporium cladosporoides	1:33 - 0,30 %
Dekkera intermedia (Brettanomyces bruxellensis)	0,5 %
Saccharomyces cerevisiae	1 %

MODE D'EMPLOI

Pour le matériel :

Diluer AGROXYDE II de 0,25 % à 0,75 %.

Traiter par pulvérisation, trempage en laissant agir 20'. Rincer à l'eau et contrôler l'élimination d'AGROXYDE II avec nos tests de détection des résidus de Peroxyde.

AGROXYDE 2 à 2 % dans de l'eau avant tout traitement.

Traiter toujours avant l'alimentation des poissons (c.à.d à jeun).

Nettoyage rinçage préalable.

1/- Alevinage : 1 mois après éclosion, en bain arrêté ou coulant.

Ajouter AGROXYDE 2 à raison de 2 g (2 ppm) par m3, en « goutte-à-goutte » pendant 30 mn/semaine.

2/- Bassin de grossissement : 1 fois par semaine pendant 30 minutes .

Ajouter AGROXYDE 2 en « goutte-à-goutte » à l'aide d'un bidon muni d'un bouchon « gouteur » ou avec un pompe doseuse afin

d'obtenir 4 ou 5 g (4 ou 5 ppm) par m3 soit 0,4 kg ou 0,5 kg d' AGROXYDE 2 pour un débit de 100 m3 / heure et par semaine.

Dans ce cas, la consommation sera de 200 g ou 250 g / semaine pour 30

minutes d'utilisation. (Le dosage retenu sera fonction du traitement souhaité « entretien » ou « choc »).

En période délicate, (élévation de la t° de l'eau) même opération mais traiter 2 fois 20mn (à 30mn d'intervalle) à 4ppm (c.à.d à la dose minimale).

3/- Etang ou lac : Pré-diluer AGROXYDE 2, nous conseillons 50 % .

Ajouter 8 g de solution par m3. Déverser par épandage. Renouveler l'opération 1 à 3 fois / an selon le taux de renouvellement de l'eau (Pour un étang de 3 ha, soit environ 30 000 m3, il faudra environ 240 kg de désinfectant pur).

CARACTERISTIQUES

- Aspect : Liquide limpide et incolore - Densité à 20°C : 1,086 - pH à 1 % : 2,7
- AGROXYDE II est conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux. (rinçage obligatoire si contact alimentaire).
- Ses composants figurent sur la liste autorisée par le règlement CE n° 1804/1999 sur la production biologique pour les produits agricoles.
- Produit utilisable en Agriculture Biologique conformément aux règlements (CE) n°834/2007 et 889/2008 de l'agriculture biologique.
- Composition : Peroxyde d'hydrogène : 157,50 g/l
Acide péracétique : 58,60 g/l

USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

Nota : les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées par notre laboratoire à titre d'information. Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité quant aux dommages et aux dégâts résultant d'une mauvaise utilisation du produit. La FDS de ce produit est disponible gratuitement sur notre site internet.



- A.M.M. en bactericide, fongicide et virucide par le Ministère de l'Agriculture sous le n° 2010192 - agrément dsv à la dose de 0.4 % pour les maladies d'origine bactériennes et 0,25 % pour les maladies d'origine virale (y compris la fièvre aphteuse). Biocide TP 2-3.

SECURITE

- Corrosif et comburant.
- Pour toute information complémentaire, et avant toute utilisation, se référer à la fiche de données de sécurité.
- Peut provoquer un incendie. Provoque des brûlures.
- Peut modifier l'aspect de certains supports, sans en altérer les propriétés mécaniques (galvanisé, caoutchouc..).
- De part sa composition, contribue à diminuer la DCO.
- **Péremption : 12 mois.**
- Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

Nota : les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées par notre laboratoire à titre d'information.
Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité quant aux dommages et aux dégâts résultant d'une mauvaise utilisation du produit.
La FDS de ce produit est disponible gratuitement sur notre site internet.

